

**Service Parisien de Santé Environnementale**

☎ 01 44 97 87 87

☎ 01 44 97 87 55

**AFFAIRE N° 2019 0485**

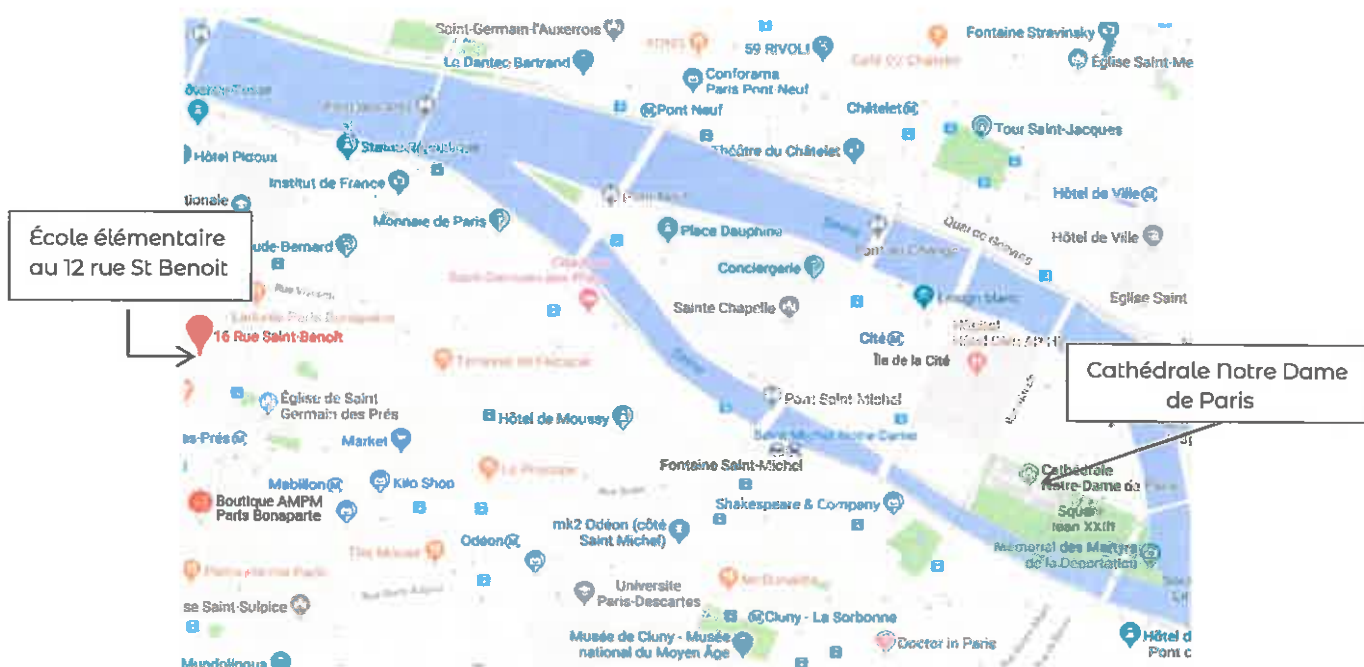
LIEU ETUDIE : École élémentaire – 12 rue Saint Benoit 75006 Paris

INTERVENTION DU : 25 juillet 2019

RAPPORT DU : 25 juillet 2019

**Prélèvements et analyses du plomb acido-soluble dans les poussières au sol à l'intérieur et l'extérieur**

**Localisation géographique de l'établissement :**



**Informations relevées lors de l'intervention :**

- La cour a été nettoyée le 24 juillet au soir au nettoyeur haute pression..

## PRELEVEMENTS ET RESULTATS D'ANALYSE

La méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol est réalisée selon la norme NF X 46-032. Le prélèvement des poussières est effectué à l'aide de lingettes, suivi par l'analyse qui comprend une phase d'extraction du plomb acido-soluble suivie par le dosage par spectrométrie d'absorption atomique. Les résultats d'analyse sont exprimés en microgrammes par mètre carré ( $\mu\text{g}/\text{m}^2$ ) de surface.

Nom de l'opérateur du prélèvement : F. Montagne

Marque et Numéro de lot de la lingette : Prodene Aseptil 081 B221 exp 02/2020



Surface du gabarit : (0.40 x 0.25)  $\text{m}^2$

Date de prélèvement des échantillons : 25 juillet 2019

Date de l'analyse des échantillons : 25 juillet 2019

Un échantillon témoin a été effectué : Témoin  $<50 \mu\text{g}/\text{m}^2$

### Résultats d'analyses des prélèvements à l'extérieur

Référence de l'échantillon	Lieu et localisation du prélèvement	Nature des parements	Propreté visuelle de la surface	Concentration surfacique en plomb acido-soluble ( $\mu\text{g}/\text{m}^2$ )	Observations
<b>P8</b> 190485/190725/002	<b>Cour récréation</b> Entourage des arbres	Caoutchouc	Propre	<b>473</b>	
<b>P9</b> 190485/190725/003	<b>Cour récréation</b> Centre	Bitume	Propre	<b>3483</b>	

Plan détaillé masqué afin de préserver la confidentialité des accès aux bâtiments.

---

## CONCLUSION



---

En conclusion, 2 prélèvements ont été réalisés sur site le 25 juillet 2019.

Les concentrations surfaciques en plomb des prélèvements de poussières sont très inférieures au seuil de 1000  $\mu\text{g}/\text{m}^2$  (arrêté du 12/05/2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique).

À l'extérieur, la concentration relevée sur l'entourage des arbres **(P8)** est de 473  $\mu\text{g}/\text{m}^2$  et celle du bitume **(P9)** est de 3483  $\mu\text{g}/\text{m}^2$

---

Nom et signature du technicien	Nom et signature de l'ingénieur
G. Macary 	13 S. DOMSIC  Agnès LEFRANC <small>La chef du Service Parisien de Santé Environnementale</small>

